



## Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 7 mai 2015, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,  
vu le préavis favorable émis par 3 voix pour et 5 abstentions par la commission des Finances le 27 avril 2016,  
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

#### DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 36'676'924.65 aux charges et de CHF 39'728'367.66 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'051'443.01.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 14'688'917.50 aux dépenses et de CHF 2'253'257.75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 12'435'659.75
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 12'435'659.75 par l'autofinancement à raison de CHF 7'970'290.51 au moyen de la somme de CHF 4'918'847.50 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 3'051'443.01.  
Le solde non couvert, au montant de CHF 4'465'369.24, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 3'051'443.01 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 140'381'048.62 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 94'752'463.23
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 45'628'585.39</u>
Total de l'actif	CHF 140'381'048.62

et au passif un montant de CHF 140'381'048.62 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 6'194'014.74
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'144'997.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'259'464.50
- Provisions (nature 24)	CHF 16'688'633.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'319'307.60
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 94'774'631.78</u>
Total du passif	CHF 140'381'048.62

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 12'600'000.00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juillet 2016.

Chêne-Bougeries, le 23 mai 2016

Jean LE GUERN  
Président du Conseil municipal